

Séance du 8 juillet 2021

Procédure de bien sans maître :

➤ Valide l'incorporation de la parcelle cadastrée section ZR n°78 d'une superficie de 365 m², située à Denazé dans le domaine communal.

➤ Accepte de vendre cette parcelle au prix de 2 000 € à M. et Mme MARCHAND.

Jeux extérieurs :

➤ Décide l'acquisition d'une structure de jeux extérieurs ainsi que trois jeux individuels pour le parc du Prieuré s'élevant à la somme de 12 165.25 € HT soit 14 598.30 € TTC, auprès de l'entreprise SYNCHRONICITY 56 520 GUIDEL.

Matériel informatique Ecole Publique :

➤ La commune a déposé un dossier de demande de subvention dans le cadre du plan de relance numérique « Appel à projets pour un socle numérique dans écoles élémentaires ». Notre dossier a été validé par la commission, les subventions représentent 70% sur les équipements et matériels informatiques et 50% sur les services numériques. Un dossier de conventionnement est en cours.

Le conseil municipal prend acte de cette convention et autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires au paiement de cette subvention.

➤ Autorise le Maire à signer le devis de PIXEL IS 44110 CHATEAUBRIANT, pour la fourniture et l'installation de 9 ordinateurs portables, 1 imprimante laser, 2 vidéoprojecteurs interactifs et divers accessoires pour un montant de 7 920.78 € HT soit 9 504.94 € TTC.

Vu la difficulté actuelle d'approvisionnement en équipements informatiques, certains éléments portés sur le devis pourront se trouver en rupture de stock et remplacés par des équipements équivalents.

Site internet :

➤ Le site internet a été créé en 2011, il convient de le réactualiser afin de l'adapter aux moyens de communication actuels. Le conseil municipal autorise le Maire à signer le devis de la société MONCLOCHER.COM 49280 CHOLET, pour un montant de 6 215.00 € HT soit 7 458.00 € TTC.

Travaux aménagement du Chemin de Gravotel :

➤ Autorise le Maire à signer une prestation supplémentaire pour le diagnostic EP existant avec l'Entreprise PIGEON TP LOIRE ANJOU – 44152 ANCENIS pour un montant de 2 600.00 € HT soit 3 120.00 € TTC. Cette prestation consiste à réaliser l'hydro curage et le passage caméra des canalisations sur une distance de 650 ml.

Convention de vente terrains Gravotel :

➤ Valide la convention de vente établie entre Mme MARTEAU, M. HAMON d'une part, et la commune de Moisdon-la-Rivière, l'association Notre Dame du Don, d'autre part, concernant des terrains situés à Gravotel.

Convention de partenariat avec la Région :

➤ Valide la convention de partenariat établie avec la Région des Pays de la Loire concernant les modalités du spectacle du 11 décembre 2021 qui aura lieu à la Salle Saint Louis dans le cadre de la tournée régionale des artistes ligériens.

Renouvellement garantie emprunt Atlantique Habitations :

➤ Atlantique Habitations a sollicité de la Caisse des Dépôts et Consignations, qui a accepté le réaménagement d'un emprunt initialement garanti par la commune de Moisdon-la-Rivière. La commune, accepte et réitère sa garantie pour le remboursement de chaque ligne du prêt réaménagé.

Personnel communal:

➤ Modifie le tableau des effectifs à compter du 1er juillet 2021. Le poste d'adjoint technique à 11h49 est supprimé, suite à l'accord du comité technique du Centre de Gestion de Loire-Atlantique en date du 11 juin 2021.

Décision modificative- Budget Commune:

➤ Accepte la décision modificative concernant le réajustement de crédits inscrits au budget 2021.

Pont du Pas Hervé:

➤ Décide d'entreprendre les travaux de réparation du Pont du Pas Hervé et sollicite l'octroi d'une subvention auprès du Conseil Départemental au titre du Plan de relance 2020.2021 pour les travaux d'entretien sur la voirie communale.

COMPTES RENDUS DES REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL (suite)

Séance du 8 juillet 2021 (suite)

- Décide de confier la mission de maîtrise d'œuvre nécessaire aux travaux de réparation du Pont du Pas Hervé au Cabinet OCEAM 44690 LA HAYE FOUASSIERE, et accepte le devis s'élevant à 9275 € HT. Une option pourra être ajoutée à cette somme pour la réalisation d'un dossier « Loi sur l'eau » d'un montant de 2125 € HT si la règlementation l'impose.

Séance du 2 septembre 2021

*** Travaux aménagement du Chemin de Gravotel :**

- Autorise le Maire à signer une prestation supplémentaire pour la fourniture et la pose de bordures P1 en limite de propriété avec l'Entreprise PIGEON TP LOIRE ANJOU – 44152 ANCENIS pour un montant de 6 740.00 € HT soit 8 088.00 € TTC.
- Autorise le Maire à signer une prestation supplémentaire pour la reprise du réseau pluvial endommagé avec l'Entreprise PIGEON TP LOIRE ANJOU – 44152 ANCENIS pour un montant de 28 998.75 € HT soit 34 798.50 € TTC.
- Autorise le Maire à signer une prestation supplémentaire pour la réalisation d'un ITV complémentaire avec l'Entreprise PIGEON TP LOIRE ANJOU – 44152 ANCENIS pour un montant de 2 512.50 € HT soit 3 015.00 € TTC.
- Autorise le Maire à signer une prestation supplémentaire pour la réalisation d'un branchement d'eau potable avec l'Entreprise VEOLIA EAU – 44153 ANCENIS pour un montant de 1 179.00 € HT soit 1 414.80 € TTC.
- Autorise le Maire à signer une prestation supplémentaire pour l'établissement du procès-verbal de délimitation de la propriété des personnes publiques concernant le chemin de Gravotel au droit des parcelles avec le Cabinet BCG – 44130 BLAIN pour un montant de 850.00 € HT soit 1 020.00 € TTC

Station d'épuration :

- Valide le devis pour l'hygiénisation des boues d'été pour la station d'épuration et accepte le devis présenté par la SAUR – 44390 NORT SUR ERDRE pour la somme de 5 733.50 HT soit 6 880.20 € TTC
- Sollicite l'octroi d'une subvention auprès de l'Agence de l'eau, à hauteur de 40% des travaux engagés dans le cadre des dépenses exceptionnelles liées à l'interdiction de l'épandage des boues non hygiénisées.
- Sollicite l'octroi d'une subvention auprès de l'Agence de l'eau dans le cadre des investissements réalisés sur la filière boues liés à la restriction des épandages.

Exercice du Droit de Prémption Urbain :

- La commune exerce son droit de préemption urbain sur les parcelles cadastrées AE n°113 et 114 situées 5 place de la Grée. L'objectif consiste à permettre la création de logements locatifs sociaux en partenariat avec l'association « Une famille, Un Toit ».

La commune est propriétaire des maisons voisines situées aux n°1 et n°3 place de la Grée.

Travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement collectif :

- Autorise le Maire à signer une prestation supplémentaire concernant la réalisation de trois branchements EU diamètre 200 et 125 sur réseau existant, avec l'Entreprise HERVÉ TP – 44670 JUIGNÉ DES MOUTIERS pour un montant de 10 337.35 € HT soit 12 404.82 € TTC.

Pont du Pas Hervé:

- Dans le cadre de la réparation du Pont du Pas Hervé, la commune de Moisdon-la-Rivière doit formaliser un groupement de commande avec la commune d'Issé afin d'établir les modalités administratives, juridiques et financières liées à ces travaux. Le conseil municipal autorise le Maire à signer la convention établie entre les deux communes conformément aux dispositions des articles L2113-6 et L2113-7 du code de la commande publique.

Projet de vente excédent terrain:

- La SCI SAINT JACQUES a sollicité l'acquisition d'un excédent de terrain (Talus) cadastré section AA n°79 d'une superficie de 187 m² et situé à Gravotel. Le conseil municipal donne un avis favorable à ce projet et fixe à 4 € le prix de vente du mètre carré.